



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NORMANDIE

Conditions générales de vente

Année 2020

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat normand a de l'avenir

■ Désignation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat **de l'Eure** (CMA27) dispose d'un Centre de formation Continue. Son siège social est fixé 8 boulevard Allende – 27000 EVREUX. La CMA27 conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la CMA27 que l'entreprise est souscrit un abonnement PASS Liberté ou pas.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de la CMA27 et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par la CMA27 pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO/FINANCEURS : les structures pouvant financer tout ou partie des formations des entreprises ou des particuliers.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la CMA27 pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions d'inscription

Pour chaque action de formation et en fonction du statut du stagiaire et du financement mis en place, un devis, une convention ou un contrat de formation professionnelle est adressé par la CMA27 au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à la CMA27 avec le règlement demandé (frais d'inscription, caution ou reste à charge). A l'exception du devis, la réception de ces éléments validera l'inscription du stagiaire à la formation.

■ Confirmation d'inscription

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation par mail ou par courrier. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

■ Annulation de l'inscription

En cas d'annulation de la formation par le Client, la CMA27 se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du coût de la formation

- si l'annulation intervient plus de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

La CMA27 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors d'un commun accord, soit être remboursé au Client, soit être conservé par la CMA27 pour un stage ultérieur identique ou non.

■ Attestation de formation

A l'issue de la formation, la CMA27 remet une attestation de formation au Client. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO/Financier, la CMA27 lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes. La CMA27 n'est pas assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de la CMA27. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 € net de taxes. La CMA27 aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la CMA27.

En cas de règlement par l'OPCO/Financier dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO/Financier et sauf procédures imposées par ce financier, la différence sera directement facturée par la CMA27 au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à la CMA27 au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la CMA27 se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la CMA27. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de la CMA27 distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client au titre de la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO/Financier.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la CMA27.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission par la CMA27 d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les conventions/contrats de formation dûment renseignés, datés, signés et tamponnés retournés à la CMA27 avec le règlement demandé (frais d'inscription, caution ou reste à charge) ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. En cas d'effectif complet, la CMA27 peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la CMA27 se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la CMA27 est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. La CMA27 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou en cas de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la CMA27, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tout type, l'épidémie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la CMA27.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la CMA27 pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la CMA27. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Confidentialité et communication

La CMA27, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la CMA27 au Client.

La CMA27 s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO/Financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par la CMA27 comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise la CMA27 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de

sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant (nom, adresse postale et mail, numéro de téléphone, éventuellement niveau de diplôme, photographie, numéro de sécurité sociale...) sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de la CMA27.

- conformément à la réglementation en vigueur, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. La demande doit être faite par mail à l'adresse dpo@crma-normandie.fr.

En particulier, la CMA27 conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, la CMA27 s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Réclamation

Toute réclamation doit être faite par mail à l'adresse suivante : reclamations.fc@cm-27.fr.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la CMA27 à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le tribunal administratif compétent sera seul compétent pour régler le litige.

Cachet et signature du Président

